



Règlement pour la "classe ouverte"

1. Tous les jeunes collectionneurs jusqu'à l'âge de 21 ans, membres d'un groupe de jeunes ou participant à un cours pour la jeunesse d'une société affiliée à la Fédération, peuvent prendre part à une exposition de "classe ouverte". Cette classe de compétition correspond à une tendance moderne de la philatélie et elle permet d'exposer du matériel non philatélique à côté de timbres-poste et autres pièces philatéliques. Une pré-qualification n'est pas nécessaire. La "classe ouverte" n'est pas une classe de la concurrence.
2. Les exposants peuvent choisir un sujet de leur choix. Pour rester dans la philatélie, la collection devrait contenir au moins un tiers et au plus la moitié de timbres et documents postaux. Par matériel non philatélique s'entendent des photos, des épinglettes, des dessins, des coupures de journaux, des cartes de visite, des billets d'avion, des passeports, des textiles, des pièces de monnaie, des plantes séchées, des coléoptères, etc. Il y a cependant des limites : les pièces ne doivent pas être plus épaisses de 8 mm. (épaisseur de la vitrine!) Les éléments qui ne peuvent pas être placés dans ce contexte, sans le consentement de la direction de l'exposition, ne sont pas autorisés. Les plantes et les animaux vivants ne sont pas admis.
3. Les pages doivent être conçues de manière équilibrée et attrayante. La relation du thème représenté par du matériel philatélique doit être évident. Une bonne légende et des explications du matériel exposé rend le tout beaucoup plus intéressant pour le visiteur !
4. Les feuilles ou support de présentation ne doivent pas dépasser la taille de 98 x 98 cm (taille du cadre d'exposition).
5. Chaque exposant peut obtenir d'un à cinq cadres.
6. Les collections seront appréciées par les visiteurs de l'exposition, il peut y avoir un concours du public.
7. Chaque exposant recevra une médaille commémorative et un diplôme. Les trois meilleures collections sont spécialement désignées. Aucun autre classement n'est prévu.
8. La JUKO se réserve le droit d'exclure des collections qui sont incompatibles avec les principes éthiques !
9. Documents annexes
 - Répartition des classes d'âge